

Un syndic qui agit contre les intérêts des copropriétaires

Ceux qui vivaient déjà dans une copropriété avant de venir aux Senioriales et qui avaient pu connaître le mode de fonctionnement du syndic « Lamy » - ou entendre par des tiers le récit de ses turpitudes, pouvaient s'inquiéter à juste titre de sa gestion à venir... dans leur nouvelle résidence « Senioriales ».

Puis Lamy fut racheté par le groupe Nexity qui en prendra le nom définitif, non sans avoir oublié ici et là les démarches administratives de mise à jour et d'informer les assemblées générales de ce changement !

Hélas, les bureaux de Lamy devenus Nexity donc le « nouveau » syndic, se sont comportés vis-à-vis des copropriétaires de la même manière : mensonges, oublis volontaires, refus de répondre à des questions (embarrassantes), refus de produire des documents concernant la copropriété, etc. Et un relationnel qui frise l'insolence.

Au lieu de faire en permanence la « leçon » aux copropriétaires qui posent des questions légitimes et d'ailleurs totalement justifiées du fait qu'ils sont copropriétaires, en supposant qu'ils soient des ignorants, par la méconnaissance des textes sur la copropriété ou son mode de fonctionnement, etc. ce syndic ferait mieux de se remettre en question, surtout ses pratiques trompeuses qui sont bien connues des associations de défense des consommateurs !

Mais aussi de revoir les connaissances de son propre personnel qui, à telle assemblée générale prétend qu'un copropriétaire ne peut pas se présenter au conseil syndical s'il est absent de la réunion... Ou exiger que le nombre de conseillers syndicaux soit le même que précédemment alors que le règlement de copropriété n'en impose que 3 (au minimum) !

Les résidences Senioriales étant prévues « **exclusivement** » (pour reprendre le terme utilisé par le promoteur lui-même) pour des seniors **retraités**, l'agence de Cannes de Nexity, après des AG aux heures de journée, n'a pas trouvé mieux que de la convoquer en 2012 à 18h et en 2013 à 17h 30 - tout en faisant payer des vacations au-delà de 18 heures !
... Pour permettre à des locataires non retraités munis de pouvoirs d'y assister !

D'autres manœuvres sont beaucoup plus graves, comme la propagation de ragots contre des personnes pour qui il ne faudra absolument pas voter si elles se présentaient au conseil syndical ! Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le détail. Il faut surtout rappeler que ce syndic est mis en place puis a le soutien permanent des Senioriales, pour une simple raison de conflit d'intérêts.